

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES  
EN RADIATION MÉDICALE**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
L'Association canadienne des technologues en radiation médicale

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place, Ottawa ON K1J 9L8  
**EST ONTARIEN | EASTERN ONTARIO**  
888 rue Notre-Dame Street, C.P. | PO Box 101  
Embrun ON K0A 1W1  
T 613 745-8387 F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 21 avril 2026

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

4

	Budget (note 3)	2025	2024
<b>REVENUS</b>			
Cotisations des membres	2 586 600 \$	2 479 153 \$	2 294 714 \$
Agrément	1 288 905	1 547 664	1 333 797
Contribution - Emploi et Développement social Canada	875 315	647 737	706 426
Formation professionnelle continue	689 665	644 036	675 576
Congrès annuel et autres événements	406 127	397 318	317 608
Assurance responsabilité professionnelle	274 400	295 454	288 830
Placements	175 000	218 956	242 722
Commandites	69 700	45 517	61 450
Frais administratifs	61 000	93 400	80 205
Publications et publicité	50 000	49 000	43 090
	<b>6 476 712</b>	<b>6 418 235</b>	<b>6 044 418</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Services aux membres			
- Assurance responsabilité professionnelle	274 400	278 328	283 700
- Marketing et services généraux	190 685	241 411	166 989
- Programme de bourses et prix	46 423	47 416	41 700
Défense d'intérêts et communications			
- Publications	185 995	186 108	196 909
- Semaine des TRM	104 500	109 900	92 798
- Défense d'intérêts et promotion	28 000	39 722	21 577
Éducation			
- Préparation et administration des examens	269 728	287 274	240 669
- Comité d'agrément	185 407	176 289	157 748
- Préparation et mise à jour des cours	165 716	101 633	164 406
- Futur de l'éducation des TRM	141 000	68 526	-
- Comité de la formation professionnelle continue	13 335	11 644	1 028
- Comité consultatif sur l'éducation	-	-	14 412
Congrès annuel et autres événements	402 719	365 750	321 319
Gouvernance	181 424	212 439	164 270
Pratiques professionnelles	114 050	95 964	97 480
Liaison externe	66 390	85 836	105 405
Administration générale			
- Salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel	2 756 807	2 692 658	2 551 364
- Frais de bureau	479 765	529 109	437 937
- Honoraires professionnels	32 000	33 457	37 757
- Amortissement des immobilisations	48 000	23 464	34 847
Projet - Programme de transition pour les TRMFE	875 315	647 737	706 426
	<b>6 561 659</b>	<b>6 234 665</b>	<b>5 838 741</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>			
	<b>(84 947) \$</b>	<b>183 570 \$</b>	<b>205 677 \$</b>

# ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

5

	Affectations internes (note 9)												2025 Total	2024 Total
	Fonds général	Investi en immobi- lisations	Fonds de réserve	Fonds de profils de compétence	Fonds de prévoyance juridique	Fonds de prévoyance des ressources humaines	Fonds de projets ciblés	Fonds de réserve de l'ACTRM-BC	Fonds de réserve de l'ACTRM-AB	Fonds de réserve de l'ACTRM-MB	Fonds de réserve de ACTRM-SK	Fonds de réserve de l'ACTRM-ATL		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	418 579 \$	63 241 \$	1 520 334 \$	247 670 \$	50 000 \$	50 000 \$	327 188 \$	272 914 \$	11 301 \$	54 501 \$	- \$	- \$	3 015 728 \$	2 810 051 \$
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	183 570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	183 570	205 677
Acquisition d'immobilisations	(3 626)	3 626	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations	23 464	(23 464)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cession d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations internes (note 9)	(91 475)	-	100 000	(68 526)	30 000	-	-	1 398	15 159	6 513	5 235	1 696	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	530 512 \$	43 403 \$	1 620 334 \$	179 144 \$	80 000 \$	50 000 \$	327 188 \$	274 312 \$	26 460 \$	61 014 \$	5 235 \$	1 696 \$	3 199 298 \$	3 015 728 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

6

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	2 634 907 \$	2 010 644 \$
Débiteurs	35 295	35 816
Frais payés d'avance	220 480	234 631
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	728 480	2 007 661
	<b>3 619 162</b>	<b>4 288 752</b>
<b>PLACEMENTS (note 5)</b>	<b>3 180 240</b>	<b>1 733 257</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 6)</b>	<b>43 403</b>	<b>63 241</b>
	<b>3 223 643</b>	<b>1 796 498</b>
	<b>6 842 805 \$</b>	<b>6 085 250 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Jenna MacLaine, administrateur

Alexandra Melanson, administrateur

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

7

	2025	2024
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	323 193 \$	309 995 \$
Produits reportés (note 7)	2 750 720	2 462 151
Contribution reportée (note 8)	510 820	246 358
Dû à la Fondation de l'ACTRM (note 10)	58 774	51 018
	<b>3 643 507</b>	<b>3 069 522</b>
<b>ACTIF NET (note 9)</b>		
Fonds général non affecté	530 512	418 579
Affectations internes		
Investi en immobilisations	43 403	63 241
Fonds de réserve	1 620 334	1 520 334
Fonds de profils de compétence	179 144	247 670
Fonds de prévoyance juridique	80 000	50 000
Fonds de prévoyance des ressources humaines	50 000	50 000
Fonds de projets ciblés	327 188	327 188
Fonds de la réserve de la ACTRM-BC	274 312	272 914
Fonds de la réserve de la ACTRM-AB	26 460	11 301
Fonds de la réserve de la ACTRM-MB	61 014	54 501
Fonds de la réserve de la ACTRM-SK	5 235	-
Fonds de la réserve de la ACTRM-ATL	1 696	-
	<b>3 199 298</b>	<b>3 015 728</b>
	<b>6 842 805 \$</b>	<b>6 085 250 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

8

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	183 570 \$	205 677 \$
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	23 464	34 847
	207 034	240 524
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	521	(42 835)
Frais payés d'avance	14 151	(119 744)
Créditeurs et frais courus	13 198	(270)
Produits reportés	288 569	157 634
Contribution reportée	264 462	246 358
Dû à la Fondation de l'ACTRM	7 756	5 764
	588 657	246 907
	795 691	487 431
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(3 626)	(8 507)
Variation nette des placements	(167 802)	(178 183)
	(171 428)	(186 690)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	624 263	300 741
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	2 010 644	1 709 903
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	2 634 907 \$	2 010 644 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (l'Association) est l'association nationale et l'organisme de certification pour les professions d'imagerie médicale et radiothérapie médicales au Canada. Ses objectifs comportent trois volets :

- a) Services aux membres : pour servir et soutenir ses membres afin qu'ils puissent fournir aux patients la meilleure qualité d'imagerie médicale et de soins de radiothérapie;
- b) Défense des intérêts : pour défendre les intérêts des membres et des professions d'imagerie médicale et de radiothérapie au Canada;
- c) Agrément : pour établir la norme nationale pour l'entrée à la pratique en collaboration avec les parties prenantes.

L'Association est constituée sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Constatation des revenus

Les produits provenant des cotisations des membres, de l'assurance responsabilité professionnelle, de l'agrément, de la formation professionnelle continue, des commandites, du congrès annuel et autres événements, des publications et publicité et de la contribution ACMDTT et de MAMRT sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, à condition que le montant à recevoir puisse être raisonnablement estimé et que son recouvrement soit raisonnablement assuré. Les produits reçus relatifs aux cotisations des membres, à l'assurance responsabilité professionnelle, à l'agrément et à un congrès qui se rapportent à un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les gains et pertes réalisés ainsi que les variations de la juste valeur.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des revenus (suite)

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées aux dépenses futures sont reportées et comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

### Ventilation des charges

L'Association répartit une partie de ses salaires et avantages sociaux ainsi que ses autres charges d'exploitation entre ses projets, en déterminant une méthode appropriée de répartition des charges et en l'appliquant de façon cohérente d'un exercice à l'autre.

Les salaires et avantages sociaux ainsi que les autres charges d'exploitation sont répartis selon les méthodes d'imputation suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux: en fonction du temps estimé consacré à chaque activité.
- b) Autres charges d'exploitation: en fonction des budgets approuvés des accords de contribution, lesquels sont fondés sur l'utilisation réelle et répartis au prorata.

### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

12

### 3. BUDGET

Les chiffres budgétaires présentés à des fins de comparaison ne sont pas vérifiés et ont été reclassés pour se conformer aux présents états financiers.

### 4. VENTILATION DES CHARGES

Un montant total de 241 659 \$ (2024 : 218 173 \$) en salaires et de 35 377 \$ (2024 : 39 396 \$) en charges d'exploitation a été réparti au projet du programme de transition pour les TRMFE.

### 5. PLACEMENTS

	2025	2024
Compte d'épargne à intérêt élevé	- \$	159 066 \$
Certificats de placement garantis, 3,25 % à 5,62 %, échéant entre septembre 2026 et décembre 2030	3 883 834	3 558 110
Actions canadiennes et américaines	24 886	23 742
	3 908 720	3 740 918
Placements réalisables au cours du prochain exercice	728 480	2 007 661
	3 180 240 \$	1 733 257 \$

### 6. IMMOBILISATIONS

		2025	2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	246 375 \$	237 382 \$	8 993 \$	10 379 \$
Logiciels	842 864	808 454	34 410	52 862
	1 089 239 \$	1 045 836 \$	43 403 \$	63 241 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TECHNOLOGUES EN RADIATION MÉDICALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

13

### 7. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2025	2024
Cotisations des membres	1 842 481 \$	1 669 977 \$
Frais d'examen d'agrément et frais liés à la formation professionnelle continue	583 169	473 618
Primes d'assurance responsabilité professionnelle	232 530	207 510
Congrès annuel	83 100	38 950
Autres	9 440	72 096
	<b>2 750 720 \$</b>	<b>2 462 151 \$</b>

### 8. CONTRIBUTION REPORTÉE

	2025	2024
Solde au début	246 358 \$	- \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	912 199	952 784
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(647 737)	(706 426)
Solde à la fin	<b>510 820 \$</b>	<b>246 358 \$</b>

Les contributions reportées proviennent d'Emploi et Développement social Canada et représentent des apports pour un projet devant se poursuivre au cours du prochain exercice.

### 9. AFFECTATIONS INTERNES

Les affectations internes se composent des éléments suivants :

#### Investi en immobilisations

Le Fonds investi en immobilisations indique la partie de l'actif net qui n'est pas disponible à être utilisé, puisqu'il a été investi en immobilisations.

#### Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a pour objet de s'assurer que l'Association dispose de liquidités suffisantes pour subvenir à des événements majeurs prévus et imprévus, tels que la liquidation de l'Association ou des dépenses d'exploitation extraordinaires. La politique du Fonds de réserve exige que le solde du Fonds soit maintenu à 35 % de la moyenne des budgets opérationnels des trois exercices précédents.

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de réserve (suite)

En raison du nombre d'employés travaillant à domicile et considérant l'embauche considérable de nouveaux employés étant localisés à l'extérieur de la région d'Ottawa, l'Association a pris la décision d'opérer de façon entièrement virtuelle au cours de 2023. L'Association a négocié un accord de cession de bail qui est entré en vigueur en juin 2023. Tous les coûts associés ont été passés en charges en 2023 et financés par le Fonds de réserve. Un plan de remboursement du Fonds de réserve a été établi sur cinq ans. Le montant total sera remboursé en 2027.

En 2025, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 100 000 \$ du Fonds de réserve au Fonds général (2024 : 283 000 \$).

### Fonds de profils de compétence

Le Fonds de profils de compétence a pour objet de s'assurer que l'Association dispose des fonds nécessaires pour mettre à jour et valider les profils de compétence de la profession, ce qui prend place tous les cinq ans.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 68 526 \$ au Fonds général (2024 : nul \$).

### Fonds de prévoyance juridique

Le Fonds de prévoyance juridique a pour objet de s'assurer que l'Association dispose d'une défense juridique contre d'éventuels problèmes tels que la surveillance à distance de l'examen de l'agrément.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 30 000 \$ provenant du Fonds général (2024 : nul \$).

### Fonds de prévoyance des ressources humaines

Le Fonds de prévoyance des ressources humaines a pour objet de s'assurer que l'Association est en mesure de faire face à des dépenses imprévues liées aux ressources humaines, telles que les indemnités de départ, sans affecter les budgets de fonctionnement et la capacité de l'Association à réaliser son travail.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été approuvé par le conseil d'administration (2024 : 50 000 \$).

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de projets ciblés

L'Association a créé plusieurs projets ciblés financés par la Réserve avec les excédents de 2020 et 2021 en raison de la pandémie. Ces fonds seront utilisés afin de permettre à l'Association de mener à bien une série de projets et d'activités importants qui ont été reportés tout au long de cette période.

Le projet de Communication et défense des intérêts permettra d'achever le travail nécessaire à la mise en œuvre de la recommandation issue de l'évaluation de l'expérience utilisateur du site Web, à la refonte de ressources sur « Image of Care », ainsi qu'à d'autres projets pertinents.

Le projet de Responsabilité sociale permettra de mettre en place le comité directeur sur la responsabilité sociale que l'Association mobilisera pour aider à établir les priorités, à identifier des stratégies pour y répondre et à commencer ce travail important.

Le projet de Base de données permettra d'investir dans une modernisation indispensable de la base de données des membres et d'améliorer son intégration dans l'ensemble de l'Association.

Tout comme le projet de Base de données, le projet de Système de gestion de l'apprentissage permettra l'acquisition et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'apprentissage qui permettra de maintenir la prestation d'offres de formation continue de manière nouvelle et innovante.

Enfin, le projet de Fonds de bourses de recherche permettra d'investir dans des domaines de recherche clés liés à la profession et au plan stratégique de l'Association. En raison de la variabilité de la recherche et des délais, ce financement permettra une certaine flexibilité dans la distribution des fonds afin de correspondre aux objectifs et aux résultats du projet qui peuvent s'étendre au-delà d'une année fiscale.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été approuvé par le conseil d'administration (2024 : 29 000 \$).

### Fonds de réserve de l'ACTRM-BC

L'objectif du Fonds, créé suite à la dissolution de l'ACTRM-BC, est de fournir des avantages aux membres de la Colombie-Britannique. Le Fonds sera utilisé pour maintenir les cotisations des membres à 60 \$ par année pendant 3 ans (de 2018 à 2020), après quoi les fonds restants seront utilisés de manière responsable et à la discrétion de l'ACTRM, en offrant, par exemple, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, des subventions de recherche et d'éducation, des campagnes de promotion spéciales et des événements éducatifs spéciaux.

En 2025, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 1 398 \$ provenant du Fonds général (2024 : 524 \$ au Fonds général).

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de réserve de l'ACTRM-AB

Le projet de loi 46 oblige les collèges à cesser leurs activités axées sur les associations et permet un transfert ponctuel de fonds entre le collège et les associations qui assumeront ce rôle. En conséquence, au cours de l'année précédente, l'ACMDTT a accordé un transfert unique de 30 000 \$ à l'ACTRM-AB pour soutenir les premières années de fonctionnement initial et la création d'une structure durable au profit des membres en Alberta.

En 2025, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 15 159 \$ provenant du Fonds général (2024 : 18 698 \$ au Fonds général).

### Fonds de réserve de l'ACTRM-MB

Le Fonds, transféré de la Manitoba Association of Medical Radiation Technologists (MAMRT), maintenant dissoute, a pour but d'offrir des avantages aux membres de l'ACTRM-MB et d'appuyer le comité d'autoréglementation dans sa poursuite de l'autoréglementation des TRM dans la province. Le Fonds servira à appuyer l'établissement d'un organisme de réglementation provincial ou d'un collège, après quoi les fonds restants seront utilisés de façon responsable, et à la discrétion de l'ACTRM, pour offrir des avantages aux membres de l'ACTRM-MB. Ces avantages comprennent, sans toutefois s'y limiter, une réduction des coûts d'accès à la formation professionnelle continue, les subventions de recherche et d'éducation, des campagnes spéciales de défense des intérêts et des événements éducatifs spéciaux.

En 2025, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 6 513 \$ provenant du Fonds général (2024 : 4 408 \$ au Fonds général).

### Fonds de réserve de l'ACTRM-SK

Les activités de l'ACTRM-SK sont financées par la perception de cotisations provinciales additionnelles, ajoutées aux cotisations nationales de l'ACTRM. Les cotisations provinciales ne sont perçues que dans les provinces où les membres ont voté en faveur de ce modèle, étant entendu que tout surplus ou déficit budgétaire serait géré au sein de la structure provinciale et ne serait pas subventionné par le budget national de l'ACTRM. L'objectif du Fonds est de veiller à ce qu'un surplus demeure accessible pour les années futures, soit pour la prestation d'avantages et de services aux membres de l'ACTRM-SK, soit pour couvrir un déficit advenant qu'il se produise. Ce fonds a été créé au cours de l'exercice 2025.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 5 235 \$ provenant du Fonds général.

## 9. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

### Fonds de réserve de l'ACTRM-ATL

Les activités de l'ACTRM-ATL sont financées par la perception de cotisations provinciales additionnelles, ajoutées aux cotisations nationales de l'ACTRM. Les cotisations provinciales ne sont perçues que dans les provinces où les membres ont voté en faveur de ce modèle, étant entendu que tout surplus ou déficit budgétaire serait géré au sein de la structure provinciale et ne serait pas subventionné par le budget national de l'ACTRM. L'objectif du Fonds est de veiller à ce qu'un surplus demeure accessible pour les années futures, soit pour la prestation d'avantages et de services aux membres de l'ACTRM-ATL, soit pour couvrir un déficit advenant qu'il se produise. Ce fonds a été créé au cours de l'exercice 2025.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 1 696 \$ provenant du Fonds général.

## 10. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation de l'ACTRM (la Fondation) a été créée en 1987 par quatre membres de l'ACTRM en soutien des activités qui favorisent et font progresser la profession de technologue en radiation médicale et ceux et celles qui pratiquent la profession. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui recueille des fonds dans le but de soutenir :

- a) Les technologues et étudiants en radiation médicale suivant des programmes éducatifs;
- b) Des personnes qualifiées désirant poursuivre une formation professionnelle continue;
- c) Des personnes qualifiées désirant faire progresser la profession de technologue en radiation médicale à l'échelle nationale et internationale, par le biais de la recherche, de la consultation ou de l'aide directe.

Les placements détenus par l'Association et la Fondation sont combinés afin de réaliser le meilleur taux de rendement possible conformément à leurs politiques d'investissement. Le montant d'intérêt alloué à la Fondation au cours de l'exercice a été de 1 894 \$ (2024 : 2 872 \$). L'Association et la Fondation sont apparentées en vertu d'objectifs et de direction en commun. De plus, certains membres du conseil de l'Association siègent au conseil de la Fondation.

Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à leurs valeurs d'échange, qui sont les valeurs sur lesquelles s'entendent les parties.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié à ses débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution. L'Association n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un quelconque contrepartie.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 31 décembre 2025, les actifs comprennent des soldes d'encaisse et de placements d'un montant respectif de 2 002 \$ et de 18 137 \$ (2024 : 1 557 \$ et 16 507 \$) en dollars américains, qui ont été convertis en dollars canadiens.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

## 12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association administre un régime de prestations à cotisations déterminées destiné à l'intention de la majorité de ses employés. Ce régime de retraite exige que l'Association contribue 5 % du salaire des employés à leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les salaires, avantages sociaux et autres dépenses liées au personnel incluent un montant de 124 139 \$ (2024 : 114 953 \$) de contributions payées dans le cadre du régime de prestations à cotisations déterminées.

#### 13. ÉVENTUALITÉ

##### **Montants octroyés en vertu d'ententes**

L'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

#### 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.